



**SAFE**  
CLUSTER

**salon**  
**des maires**  
et des collectivités locales

TRANSFORMONS VOS AMBITIONS EN SOLUTIONS  
**24-26 NOVEMBRE 2020**  
PORTE DE VERSAILLES - PARIS - FRANCE

# SALON DES MAIRES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

du 24 au 26 novembre 2020

Porte de Versailles - Paris

Le Salon des Maires et des Collectivités Locales est un lieu de convergence des idées, des freins, des solutions, des projets, un lieu au sein duquel collectivités et entreprises mais également les acteurs de la société civile réfléchissent ensemble aux solutions à mettre en œuvre dans des agendas adaptés aux investissements publics.

En cette année de nouveau mandat municipal, et pour sa 25<sup>ème</sup> édition, le SMCL fait peau neuve pour accompagner les Elus de la nouvelle mandature et leurs équipes dans la mise en œuvre de leurs projets territoriaux.

---

En **2019**, le salon a rassemblé :

- **58 000 participants**
  - **48 000 visiteurs**
  - **dont 60% de visiteurs issus du secteur public et 40% issus du secteur privé**
  - **743 entreprises**
- 

## Un salon organisé autour de 4 piliers

### ✓ Les secteurs d'exposition

Un salon repensé autour de 9 secteurs d'exposition pour offrir aux visiteurs une meilleure lisibilité des solutions présentées.

### ✓ Atmosphères, des espaces de conférences thématiques

Se projeter dans l'action et la mise en œuvre : des espaces de conférences à la disposition des acteurs du salon.

### ✓ Les LABS, des espaces d'expression et de collaboration.

Appréhender les transformations et les modèles des villes et territoires de demain.

### ✓ Animations, des espaces de démonstrations et d'expériences

Pour valoriser les solutions développées par les acteurs du salon et proposer des lieux de vie qui illustrent les réalités des villes et des territoires.

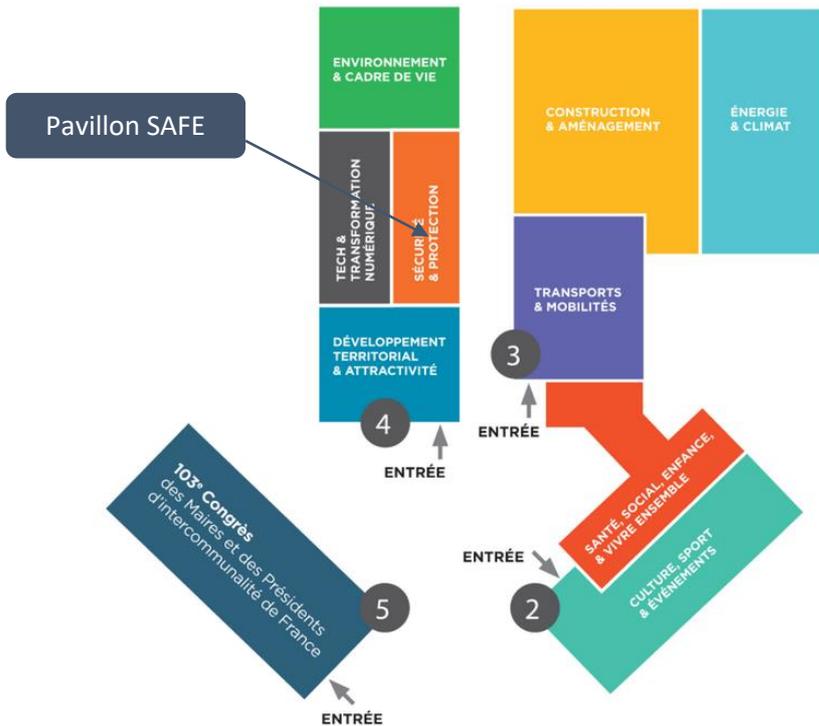
Contact : Christine ANDO - 06 35 17 18 54 - [christine.ando@safeccluster.com](mailto:christine.ando@safeccluster.com)

# OFFRE SAFE CLUSTER

## EMPLACEMENT



- Zone Sécurité & protection \* du Pavillon 4
- Pavillon de 57 m<sup>2</sup> - ouvert sur 3 allées
- A proximité du Ministère de l'Intérieur



\*Le secteur Sécurité & protection rassemble dans le pavillon 4 les acteurs qui préservent nos citoyens et habitants de toute situation à risque. Plus en détails :

- Sécurité publique et agences de sécurité
- Télésurveillance, vidéo protection
- Sécurité incendie, alarme, contrôle d'accès
- Equipements de protection individuelle
- Prévention et gestion des risques (*Nouveau*)

## Pavillon ouvert

- Un Pavillon ouvert de 57 m<sup>2</sup>
- Ouverture sur 3 allées
- Une réserve commune
- Un bar
- Un écran



SMCL 2020

PAVILLON

## CONTENU DU PACK

### EQUIPEMENT

- Banque accueil blanc fermé à clef
- 1 tabouret haut
- 1 table et 3 chaises
- Signalétique sur enseigne haute et sur comptoir d'accueil

### FORFAIT « OBJECTIF PRESENCE »

- Espace exposant en ligne
- Badges « Exposants »
- Droits d'inscription, assurance
- Inscription catalogue
- Page société sur le site web
- e-invitation personnalisable
- Communiqué de presse dans la Press Room
- Accès aux Prix de l'Innovation SMCL

### SERVICES

- Visibilité de votre présence sur l'ensemble de nos moyens et supports de communication (Site internet, réseaux sociaux ...)
- Diffusion de vos films promotionnels sur un écran
- Accès libre au bar (boisson soft)
- Accueil petit déjeuner chaque matin
- Présence équipe SAFE pour vous accompagner dans la réussite et la concrétisation de vos échanges

## BON D'ENGAGEMENT

A renvoyer signé à : [christine.ando@safeccluster.com](mailto:christine.ando@safeccluster.com)

**AVANT LE 31 AOÛT 2020**

Entreprise : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Contact exposant principal :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

Second contact exposant :

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Adresse électronique : .....

	TARIF UNITAIRE € HT	QUANTITE SOUHAITEE	TOTAL € HT
<b>Forfait de participation OBLIGATOIRE « OBJECTIF PRESENCE »</b>	750 €HT	1	750 € HT
<b>TARIF ADHERENT REGION SUD (Aide région déduite)</b> <b>Stand équipé clef en main</b> À partir de 6 m <sup>2</sup> , puis par multiple de 3m <sup>2</sup>	503 €HT / m <sup>2</sup>	.....m <sup>2</sup>	.....
<b>TARIF ADHERENT HORS REGION SUD</b> <b>Stand équipé clef en main</b> À partir de 6 m <sup>2</sup> , puis par multiple de 3m <sup>2</sup>	658 €HT / m <sup>2</sup>	.....m <sup>2</sup>	.....
<b>Angle</b> <i>Attention : 2 angles disponibles. Ils seront attribués en fonction de la date d'arrivée de la réservation du stand</i>	100 €HT	.....	.....
		<b>TOTAL € HT</b>	.....
		<b>TVA 20%</b>	.....
		<b>TOTAL TTC</b>	.....

Païement sous 30 jours à réception de facture.

*Le présent bon d'engagement est soumis à la validation de l'aide régionale demandée par le pôle SAFE Cluster dans le cadre d'une action collective & sous réserve des conditions sanitaires annoncées par le gouvernement.*

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales page 5 et m'engage à les respecter sans réserve, ainsi que mon obligation de compléter le questionnaire de satisfaction et d'impact qui me seront adressés par SAFE.

J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation au Salon des Maires 2020 et en particulier ma responsabilité civile.

Fait à..... Le .....

Signature et tampon (Précédé de la mention « lu et approuvé »)



## Conditions générales

### A Annexe Inscription

L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception du paiement à réception de la facture.

### B Annexe 2 Conditions de paiement

La somme liée à l'occupation, due par l'Exposant, est fixée dans le cadre du bon d'engagement.

Par cette inscription, l'Exposant s'engage à payer l'intégralité du montant des prestations et options fournies. Le règlement devra être acquitté à réception de la facture.

À défaut de règlement à réception de facture, SAFE Cluster pourra considérer, sans mise en demeure préalable, l'inscription comme résiliée de plein droit et reprendre la libre disposition des emplacements à effet immédiat.

### C Annexe 3 Résiliation en cas d'annulation du réservataire

Il est convenu qu'en cas d'annulation du fait de l'Exposant, le Contrat sera résilié. L'Exposant devra transmettre la demande de résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée des pièces justificatives.

Le pôle aura droit au versement d'une indemnité dans les conditions définies comme suit :

50% du montant total TTC de la commande est dû en cas de résiliation notifiée avant le 30 septembre 2020.

En cas de résiliation notifiée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, la totalité du montant total TTC de la commande reste acquise au pôle en raison des frais déjà engagés et même en cas de relocation de l'emplacement par le pôle postérieurement à la résiliation. L'Organisateur se réserve le droit de réclamer et/ou facturer l'entreprise les frais de résiliation tels qu'ils sont définis dans le paragraphe ci-dessus.

### D Annexe 4 Cession des droits

Le réservataire ne peut céder à un tiers les droits qu'il tient de la réservation.

### E Annexe 5 Emplacement

Le fait de signer un bon d'engagement entraîne l'obligation d'occuper l'emplacement attribué et ce jusqu'à la clôture du salon.

L'exposant est responsable des dommages causés par ses installations et matériels et doit supporter les dépenses des travaux de réfection et le cas échéant l'indemnisation liée à cette réfection.

L'exposant doit enlever les éléments lui appartenant se trouvant dans l'emplacement alloué et ce après la clôture du salon et au plus tard le 26 novembre 2020 au soir date de la clôture du salon.

Les pôles SAFE déclinent toute responsabilité au sujet des objets et matériels laissés en place au-delà du délai fixé ci-dessus et aura la possibilité de faire débarrasser le stand ou l'emplacement d'office aux frais, risques et périls de l'Exposant, et ce sans préavis.

### F Annexe 6 Communication

L'exposant autorise le pôle SAFE à utiliser toutes prises de vue représentant son stand (y compris ses marques, logos et produits), effectuées au cours du salon, pour sa propre promotion exclusivement et ce quel qu'en soit le support (informatique ou non).

### G Annexe 7 Assurance

Il appartient aux exposants de souscrire, ou d'appliquer, toute assurance de biens et de responsabilités qu'ils estiment nécessaires en raison des risques encourus à l'occasion de leur participation au salon, et notamment pour couvrir le risque de vol et d'accident.

L'Exposant justifiera de la souscription de cette assurance lors de la prise de possession du stand mis à sa disposition ou à première demande de Safe Cluster. Safe Cluster déclinent toute responsabilité au sujet des pertes, des avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit.